

## Maryse Alcindor au Maroc

Madame Maryse Alcindor, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la Francisation au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec a effectué une mission au Maroc du 13 au 23 octobre. Cette mission s'inscrit dans les efforts investis par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) en vue de fournir aux Maghrébins une information fiable et complète afin qu'ils puissent prendre une décision réfléchie et éclairée quand ils soumettent une demande d'immigration.

### 5 objectifs principaux

#### Cette mission avait pour objectifs de:

- 1) Superviser l'opération de traitement accéléré des demandes d'immigration soumises par les candidats marocains. Soulignons que les demandes d'immigration venant du Maroc ont littéralement explosé ces derniers temps. Cette situation imprévue a donné lieu à une accumulation très rapide des dossiers que les ressources du ministère ne pouvaient traiter dans un délai raisonnable. Il a fallu mettre sur pied une opération spéciale qui consiste en la mise en place de missions supplémentaires. Mme Maryse Alcindor est allée à Rabat afin de voir comment toute cette opération se déroulait et rencontrer les conseillers du ministère qui reçoivent les candidats en entrevue avant de leur délivrer ou non le Certificat de sélection au Québec;
- 2) Éviter aux candidats à l'immigration, qui ne répondent pas aux critères de sélection, d'entamer des démarches longues et, surtout, inutiles et très onéreuses;
- 3) Favoriser une meilleure compréhension du processus d'immigration;
- 4) Expliquer aux gens que toutes les demandes qui sont soumises à Immigration-Québec sont traitées selon les mêmes critères pour tous les candidats et qu'aucun traitement prioritaire ou particulier n'est accordé au dossier d'un requérant qui retient les services d'un consultant en immigration;
- 5) Inviter les gens qui désirent émigrer au Québec à vérifier s'ils répondent aux exigences et critères de sélection du gouvernement du Québec, et ce, en remplissant le formulaire « Évaluation préliminaire d'immigration » disponible dans le site Internet officiel d'Immigration-Québec:

[www.immigrationquebec.ca/maghreb](http://www.immigrationquebec.ca/maghreb)

Au cours de cette mission, Madame Alcindor a été reçue par M. Jawad El Himdi, ambassadeur et directeur des affaires consulaires et sociales au ministère marocain des Affaires étrangères et de la coopération.

Lors de cet entretien, la sous-ministre adjointe, qui était accompagnée de madame Carmen Sylvain, ambassadrice du Canada au Maroc, a tenu à préciser que sa mission au Maroc avait principalement été organisée en tant que support à l'opération de rattrapage administratif des demandes d'immigration accumulées lors des dernières années.



Madame Alcindor et M. Abdellah Salah Eddine Tazi, directeur des affaires américaines au ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération.

### Des responsables marocains réceptifs

À l'issue de cette rencontre, la sous-ministre a accordé des entrevues à la Télévision nationale, de la deuxième chaîne de télévision et à l'agence Maghreb Agence Presse.

Madame Alcindor a ensuite rencontré M. Abdellah Salah Eddine Tazi, directeur des affaires américaines au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Côté ambassade du Canada à Rabat, Madame Alcindor s'était entretenue avec les conseillers du MRCI sur le déroulement du traitement des arriérés en ce qui concerne les demandes déposées par les candidats marocains à l'immigration.

Elle avait ensuite assisté à une séance d'information sur le Québec organisée à l'intention des Marocains ayant obtenu leur certificat de sélection du Québec.

Elle a également visité un cyber-café, à Casablanca, pour évaluer les avantages et la convivialité du site officiel du MRCI.

Afin de mieux expliquer les objectifs de sa mission au public marocain, Madame Alcindor a rencontré individuellement plusieurs journalistes dont ceux des hebdomadaires Maroc-Hebdo, l'Économiste, le quotidien Le Matin du Sahara ainsi que de la télévision nationale marocaine et de 2M International.

### Mission bien médiatisée

Ces rencontres avec la presse marocaine ont assuré à la mission une bonne couver-

ture médiatique notamment par:

- Un article de la MAP dans Le Matin du Sahara;
  - Une entrevue d'une demi-page dans Le Matin du Sahara;
  - Deux articles d'une demi-page dans L'Économiste;
  - Deux articles d'une demi-page dans Maroc-Hebdo;
  - Un reportage au téléjournal de la télévision nationale marocaine;
  - Deux reportages en français au téléjournal de 2M International;
  - Deux reportages en arabe au téléjournal de 2M International;
  - Un article de la MAP dans le Journal Indépendant publié en Algérie;
  - Un article de la MAP dans le Journal Al Ittihad Al Ichtraki;
  - Un article de la MAP dans le Journal Al Ahdad Al Maghribia;
  - Un article dans le journal Al Bayane;
- La mission a eu également des échos au Canada notamment à travers:
- Une entrevue à la radio de Radio-Canada internationale;
  - Deux articles dans le site Internet de Radio-Canada;
  - Un article dans le journal Atlas Montréal;
  - Un article dans le site Internet Atlas Médias;
  - Une entrevue diffusée à l'émission de télévision La Caravane du Maghreb;
  - Un article dans le site Internet Bladi Net;
  - Un communiqué dans le site du ministère des Affaires étrangères du Maroc

### LA CARRIÈRE DE MADAME ALCINDOR EN BREF

Depuis 1981, membre du Barreau du Québec.

#### FORMATION ACADÉMIQUE

##### Université de Montréal :

1980: Licence en droit.

1966: Baccalauréat en pédagogie, brevet « A »

##### Université du Québec à Montréal:

1978: Maîtrise ès arts spécialisée en histoire (économique);

1974: Baccalauréat spécialisé en histoire.

#### EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 2003: Office de la protection du consommateur. Membre et vice-présidente;

1999 - 2003: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Directrice de l'éducation et de la coopération.

1998 - 1999: Directrice de la coopération.;

1995 - 1998: Directrice de l'éducation et des communications;

1988 - 1995: Directrice de l'éducation  
1985 - 1988: Commission des droits de la personne du Québec. Enquêtrice et médiatrice à la Direction des enquêtes

1981 - 1985: Avocate en pratique privée ;

1969 - 1977 et 1981 - 1985: Commission des écoles catholiques de Montréal. Professeure d'histoire au secondaire;

1978 - 1980: Lebel et Traoré, avocats. Recherchiste juridique;

### LES ÉTUDIANTS MAGHRÉBINS AU QUÉBEC

De 2001 à 2003, la proportion des étudiants en provenance du Maghreb sur l'ensemble des effectifs universitaires étrangers est passée de 10,7 % à 9,5 %. La présence des étudiants maghrébins au Québec a donc légèrement régressé en valeurs absolue et relative.

Au cours de ces mêmes années, les étudiants maghrébins ont fréquenté majoritairement l'Université de Montréal et ses Écoles affiliées (HEC, École polytechnique), l'UQAM et l'Université Laval.

Environ 6 % des étudiants maghrébins ont fréquenté des universités anglophones.

Source: Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU, MEQ 2004-07-07)

## Entretien avec Mme Alcindor

Au Québec, l'immigration maghrébine prend de l'importance; C'est ce qui ressort de l'entretien que nous avons eu avec Mme Alcindor après son retour du Maroc, entretien où elle a répondu aux questions de MCE suivantes:

### Comment compteriez-vous assurer le suivi de cette mission au Maroc?

Rappelons que les objectifs de la mission visaient, entre autres, à constater sur place le bon déroulement de l'opération de traitement accéléré des demandes d'immigration accumulées au cours des dernières années. Ce que nous y avons observé nous a satisfaits. Je ferai rapport à la ministre, madame Michelle Courchesne, dans lequel je lui ferai état des quelques ajustements qui doivent être apportés.

Quant à l'objectif d'informer les candidats marocains sur le processus d'immigration et sur la meilleure façon d'entreprendre des démarches pour s'établir éventuellement au Québec, nous considérons qu'il a été atteint pour le moment. Mais, il faudra sûrement faire des rappels ou des actualisations périodiques. Ces actions, qui pourraient être entreprises par nous, gagneraient aussi à être effectuées par les médias locaux. Le grand intérêt que la mission a soulevé témoigne de la volonté des médias de bien jouer leur rôle de sensibilisation et d'information. Nous solliciterons sûrement la collaboration régulière et soutenue de ces médias pour nous assurer, qu'à cet égard, les résultats de la mission restent plus longtemps tangibles.

### Vous étiez reçue aux Affaires étrangères marocaines. Pourriez-vous nous éclairer sur les entretiens avec vos homologues marocains?

Nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Jawad El Himdi, ambassadeur et directeur des affaires consulaires et sociales au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et, par la suite, M. Abdellah Salah Ed-dine Tazi, directeur des affaires américaines au même ministère. Dans les deux cas, nous avons constaté l'intérêt (presque la sollicitude) porté aux ressortissants marocains, la volonté nettement exprimée de collaborer pour le bien-être et l'insertion harmonieuse de ces derniers dans leur société d'accueil. Il s'agit là de préoccupations légitimes qui rejoignent les nôtres.

Nous nous sommes rendu compte que nous avons en commun la responsabilité des citoyens du monde, nés au Maroc mais vivant au Québec. Nous avons convenu d'explorer les possibilités d'une collaboration visant à faciliter l'immigration et l'intégration des ressortissants marocains.

### Y aurait-il possibilité de voir le Maroc légiférer, à son tour, pour encadrer les activités des consultants en immigration?

Il ne nous revient pas d'annoncer d'éventuelles intentions du Maroc dans quelque champ que ce soit, ni de faire des suggestions quant à la façon d'intervenir à l'intérieur d'une juridiction étrangère. Le Québec a toujours fait preuve d'ouverture et est prêt à partager ses façons de faire, si on lui en fait la demande.

### Un mot quant au fondement et à l'application de la Loi 53..?

La Loi 53 modifiant la Loi sur l'immigration adoptée le 17 juin 2004 permet notamment de renforcer les mesures de vérification et de contrôle des demandes de certificat de sélection, d'encadrer la pratique des consultants en immigration et d'éviter désormais l'accumulation des demandes déposées à l'étranger.

La Loi ne vise aucunement à modifier ou à ajouter de nouveaux critères à la grille de sélection du Québec, ni à restreindre sa capacité de sélection. Les candidats de la catégorie économique (travailleurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes et investisseurs) sont toujours sélectionnés selon des critères objectifs axés sur la compétence et ayant pour but de répondre aux besoins de développement social, culturel et économique du Québec. La grille de sélection est d'application universelle.

Par l'adoption de cette Loi, le gouvernement rend transparente une pratique qui existe depuis 14 ans: Celle d'assigner sur le plan administratif, des objectifs de délivrance de CSQ aux Services d'immigration du Québec à l'étranger. Cette transparence se traduit également par la formalisation de la pratique, maintenant établie depuis plus de dix ans, de consulter la population en commission parlementaire sur les orientations en matière d'immigration.

### Quel est l'impact de cette Loi sur les demandes d'immigration en provenance des pays du Maghreb?

Rappelons que les ressortissants des pays du Maghreb ont été les plus nombreux à immigrer au Québec au cours des 5 dernières années : 31 000 personnes sur les 171 000 ayant immigré au Québec de 1999 à 2003, soit près de 20 % du volume total, soit un immigrant sur 5. Même chose en 2003 : avec près de 7000 ressortissants du Maghreb sur les 39 000 personnes ayant immigré au Québec, le bassin géographique du Maghreb se trouve toujours au premier rang en terme de volume!

Les pays du Maghreb composent un fort contingent de l'ensemble du volume d'immigration. Ces 5 dernières années, l'Algérie et le Maroc, en particulier se sont toujours qualifiés au 2ème et au 3ème rang des pays des bassins de provenance. L'objectif actuel est le traitement d'environ 9500 demandes d'immigration accumulées d'ici la fin de l'année 2004.

### Et en ce qui concerne les délais de traitement des dossiers..?

L'offre d'immigration provenant des pays du Maghreb dépasse largement les besoins du Québec. Dans ce contexte, les délais de traitement de dossiers s'étirent de plus en plus.

Il faut savoir que le MRCI est guidé dans la planification de ses volumes d'admissions par sa planification triennale d'immigration, laquelle se base à la fois sur les besoins et la capacité d'accueil du Québec. Cette planification

fait suite à une consultation publique avant d'être déposée à l'Assemblée nationale. Elle est revue annuellement.

Conséquemment, le MRCI affecte dans ces différents services les ressources humaines nécessaires pour traiter le nombre de dossiers requis pour répondre à ses objectifs globaux d'admissions.

Le MRCI ne peut s'engager à traiter sur une période donnée toutes les Demandes de certificat de sélection qu'il reçoit d'une même région, auquel cas ses activités seraient à la merci de l'offre en immigration plutôt qu'au service des besoins de la société québécoise. Dans sa capacité d'accueil et dans sa planification des volumes d'admissions, le MRCI doit notamment tenir compte de la capacité d'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants.

La société québécoise est fière de sa diversité ethnoculturelle. Depuis toujours, l'État prend soin d'accueillir des hommes et des femmes de toutes conditions et provenant de toutes les régions du monde. Toutefois, pour maintenir cette diversité, le gouvernement a le devoir d'exercer sa compétence et ses responsabilités en matière de sélection des immigrants.

Par ailleurs, il faudrait signaler que, sur le site Internet Immigration-Québec, les candidats originaires de certains pays du Maghreb, qui procèdent à leur auto-évaluation, reçoivent une information supplémentaire sur le délai potentiel de traitement de leur demande.

Lorsque nous transmettons un formulaire de demande de certificat de sélection (DCS), nous l'accompagnons d'une lettre d'information sur les délais potentiels de traitement d'une DCS.

Lorsque nous recevons des DCS accompagnées des droits, nous retournons un accusé

de réception informant les demandeurs des délais potentiels de traitement de leur demande.

Lorsque nous transmettons au candidat les résultats de sa présélection, nous l'informons, le cas échéant, des délais potentiels pour son entrevue de sélection.

### Un mot sur les consultants en immigration?

IL faudrait souligner qu'ils ne sont pas des représentants du gouvernement du Québec et, encore, moins, des représentants du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration!

Les seuls représentants officiels du gouvernement du Québec, actuellement en poste, ce sont nos conseillers qui reçoivent les gens pour les entrevues de sélection. À l'issue de ces entrevues, les candidats savent, sur le champ, s'ils ont un certificat de sélection ou non.

Ces cabinets de consultants ne sont en aucun cas des représentants officiels ou des courtiers autorisés par le gouvernement du Québec. Si quelqu'un a choisi de faire appel à une tierce personne, qu'il soit conscient que cela ne lui donne aucun avantage au niveau du délai et, encore moins, quant à la décision qui doit être rendue par nos conseillers qui les reçoivent en entrevue.

Pour que les gens puissent prendre une décision éclairée et réfléchie; pour qu'ils puissent éviter des démarches et des dépenses inutiles, ils sont fortement invités à se référer au site Internet d'Immigration-Québec qui fournit gratuitement de l'information officielle, complète, exacte et fiable : [www.immigration-quebec.ca/maghreb](http://www.immigration-quebec.ca/maghreb)

*Propos recueillis par A. El Fouladi*

## L'HOMME DERRIERE LE RIDEAU

### La mission, au Maroc, de Mme Alcindor fut coordonnée par un Québécois d'origine marocaine: M. Abdellah El Mzem.

Conseiller stratégique depuis 2001 (Intégration et Régionalisation) à la direction des affaires publiques et des communications du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Abdellah El Mzem est aussi enseignant à l'Université de Montréal, et ce, depuis 1998.

Auparavant, A. El Mzem fut responsable des affaires publiques et des relations avec les médias à Emploi-Québec et participa à la réalisation d'un numéro spécial sur le Québec dans la revue française *Rebondir*.

Lauréat, pour une deuxième fois, du prix Équinoxe, catégorie stratégie événementielle, A. El Mzem est également le fonda-



teur de l'organisme « Tolérance Montréal » dont la mission est la promotion de l'osmose culturelle au sein de la mosaïque culturelle québécoise.

A ce titre il a organisé, en 1997, au Marché Bonsecours de Montréal, la première édition du Souk du rapprochement; un événement encourageant le dialogue et l'échange entre les Québécois(es) de toutes origines.